|  |
| --- |
|   |
|

|  |
| --- |
| http://eolinfo.net/images/Logo%20Fed120.jpg **Communiqué de presse*****mprimer*** |
|  Paris le 20 février 2018                      **Communiqué  de presse de la Fédération Environnement DurableÉolien. Réponse à Mr  Sébatien Lecornu Secrétaire d’État**Reçue le 8 février 2018 par M. Sébastien Lecornu, Secrétaire d’État à la transition énergétique écologique et solidaire, en présence de M. Martin Guespereau, son directeur de cabinet, la Fédération de l’Environnement Durable (FED) prend  acte de la volonté du ministre d’ouvrir une concertation avec  les associations présentes alors qu’elles avaient été exclues depuis des mois  des  réflexions en cours sur l’éolien. La FED  rappelle que sa  contestation résolue à l’égard de l’éolien industriel ne relève pas seulement de considérations visant, le patrimoine et les paysages mais prend en compte les atteintes que porte cette source d’énergie à l’intérêt général de notre pays pour des  points de vue économiques, financiers et sociaux. La FED    confirme notamment son opposition  catégorique à toute mesure dérogatoire au droit commun et plus particulièrement  à la suppression de l’échelon des tribunaux administratifs pour le contentieux éolien.  La FED considère que  cette volonté de supprimer l’accès direct au juge de première instance, « juge naturel » , de proximité et peu  couteux pour le justiciable, sous l’habillage d’un souci de rapidité favorisant la mise en place des projets alors qu’il s’agit, de fait, de museler des victimes, constitue une violation du principe fondamental que constitue le droit à un procès effectif. Elle affirme qu’avant toute nouvelle mesure encourageant le développement de l’éolien, un audit complet, indépendant et impartial  de  toutes  les filières de l’argent éolien  industriel doit être conduit ainsi que ses impacts  sur les finances publiques, sur la production électrique, sur les biens des riverains et sur le tourisme Elle  demande   pour des questions de santé humaine et de morale que des règles strictes conservatoires  sur la hauteur des éoliennes et les nuisances acoustiques qu’elles entrainent soient fixées par les pouvoirs publics. Le principe d’une distance de dix fois la hauteur des éoliennes devrait être  adopté.           Elle rappelle que, d’un avis partagé, la transition énergétique passe par d’autres voies que l’énergie éolienne. Les moyens financiers prélevés sur les consommateurs qui cannibalisent toutes les autres filières d’énergies renouvelables devraient être consacrés à de véritables investissements d’avenir. La  FED indique qu’elle n’est pas opposée au principe de poursuivre un dialogue ouvert,  démocratique et constructif avec les pouvoirs publics pour  permette de faire apparaitre des solutions positives au débat sur l’avenir énergétique de la France. Contact :Jean-Louis Butré        *contact@environnementdurable.net* |

 |